

LA COMMISSION DES GRAINS

Question n° 1491—**M. Skoberg:**

1. Quel poste occupait M. J. J. Harris au CNR avant d'être engagé par la Commission canadienne des grains pour effectuer une étude spéciale de deux ans sur les élévateurs à grain de tête de ligne?

2. Quelle est l'expérience de M. Harris dans le domaine de la manutention, du transport ou de l'entreposage des céréales?

3. Quel est le sujet de cette étude?

4. Cette étude traite-t-elle du système d'entreposage des élévateurs ruraux?

L'hon. H. A. Olson (ministre de l'Agriculture): 1. Il était surintendant général de l'outillage de la région des Grands-Lacs, à Toronto. Il était chargé de surveiller 12 centres de réparations pour l'entretien d'autorails et de locomotives.

2. M. Harris a été agent de la planification de la recherche, dans la manutention des céréales pour le Canadien National, d'octobre 1967 à février 1969. Il a également été membre du Groupe technique du transport des céréales et a contribué à l'établissement du zonage du transport des céréales.

3. Entreprendre une étude complète et détaillée des attributions, de l'organisation et des activités de la Division du pesage de la Commission canadienne des grains en enquêtant plus particulièrement sur les changements dans les méthodes de pesage des céréales rendues nécessaires par le remplacement, aux silos terminus, des bascules actionnées à la main par d'autres qui sont automatiques. Faire connaître son avis à la Commission en ce qui a trait à l'organisation et la dotation en personnel de la Division du pesage.

4. Non.

LA TAXE D'ACCISE SUR LES PRODUITS IMPORTÉS

Question n° 1502—**M. Robinson:**

Le gouvernement fédéral étudiera-t-il s'il est opportun de calculer la taxe d'accise sur les produits importés en fonction de leur valeur au détail et non de leur valeur à l'importation, tout comme sont taxés les produits fabriqués au Canada?

L'hon. E. J. Benson (ministre des Finances): Non. Le gouvernement fédéral n'impose pas les produits fabriqués au Canada en fonction de leur valeur au détail.

* * *

QUESTIONS TRANSFORMÉES EN ORDRES DE DÉPÔT DE DOCUMENTS

L'ACCORD SUR LES INVESTISSEMENTS

Question n° 1116—**M. Robinson:**

1. Aux termes de l'accord fédéral-provincial sur les investissements, conclu avec chaque province, a) combien d'argent a-t-on versé à chacune (i) pour la construction et le matériel (ii) pour la formation professionnelle, le recyclage et le perfectionnement, b) combien d'argent le gouvernement fédéral s'engage-t-il à verser pour ces programmes dans chaque province?

2. Comment a-t-on dépensé cet argent jusqu'ici et à quoi consacrera-t-on le reste des fonds?

(Le document est déposé.)

[M. O'Connell.]

L'AGENCE DE DÉVELOPPEMENT INTERNATIONAL

Question n° 1310—**M. Rondeau:**

1. Durant chacune des années de 1965 à 1971 quelles étaient, pour chaque pays, les conditions dans lesquelles des prêts ont été consentis par l'Agence canadienne de développement international?

2. Des pays ont-ils accepté, entre autres conditions, celle d'importer du Canada certaines marchandises en quantités quelconque ou pour une période de temps déterminée et, dans l'affirmative, a) en quelles quantités et durant quelle période de temps, b) quels produits doivent-ils importer?

(Le document est déposé.)

QUESTIONS ORALES

LE PÉTROLE

LE PROJET DE PIPE-LINE TRANSALASKIEN—L'ITINÉRAIRE DU MACKENZIE—LES ENTRETIENS CANADO-AMÉRICAINS

M. Eldon M. Woolliams (Calgary-Nord): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser au secrétaire d'État aux Affaires extérieures une question relative au pipe-line transalaskien. Étant donné le grave problème de pollution que cet itinéraire pose au Canada et vu la complexité des répercussions économiques sur notre pays de l'acheminement de pétrole brut de l'Alaska jusqu'au Midwest américain, voici ma question: Quelle est la position officiellement adoptée par le Canada en ce qui concerne l'itinéraire du pipe-line transalaskien? Avons-nous évoqué dans nos échanges de vues avec les États-Unis le choix éventuel d'une autre route et, dans l'affirmative, quelle est cette solution de rechange? Quel itinéraire le Canada a-t-il proposé?

L'hon. Mitchell Sharp (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, dans ma déclaration j'ai mentionné brièvement la conversation que j'ai eue avec M. Rogers. Nous n'avons pas évoqué de solution de rechange jugée préférable par le Canada. Notre objectif est d'attirer l'attention du gouvernement américain sur les très graves dangers qui résulteraient notamment d'un trafic intense et continu de pétroliers de gros tonnage dans le détroit Juan de Fuca et dans le détroit de Géorgie, vu que la menace de pollution est particulièrement grave dans ces parages.

M. Woolliams: Monsieur l'Orateur, en toute déférence pour le ministre, je dirai que cette réponse ressemble à la déclaration du ministre. Le Canada a-t-il arrêté son choix sur une autre route et a-t-il jamais fait connaître ce choix aux États-Unis? Et quelles études ont permis d'en arriver à ce choix?

L'hon. M. Sharp: Monsieur l'Orateur, je crois que le député parle maintenant de quelque chose de tout à fait différent. La question de savoir si les sociétés américaines veulent transporter leur pétrole le long de la vallée du Mackenzie est une question qu'il faut étudier pour ce qu'elle vaut, et la question de savoir si elles veulent le